

de la Brosse et de la Valsonnière (1), fils d'Etienne de Rancé de Glettings, seigneur de Chavannes et d'Etienne de Montd'or.

Louvet ajoute (2) que ce magistrat était encore, en 1671, doyen des conseillers et syndic du Parlement de Dombes ; il ne fut remplacé qu'en 1673, et conserva jusqu'à sa mort. advenue le 5 avril 1694, le titre de conseiller-doyen honoraire du Parlement.

Nous voici donc arrivés au Chantre de cette église séculière et collégiale de Saint-Paul de Lyon, son fils, dont parle Quincarnon, en 1682, pour le citer au nombre des capitulans illuminés par la naissance ou par les vertus ou par les sciences (3), et Brossette, en 1704, pour raconter à

(1) La Valsonnière, fief dans la paroisse de Saint-Genis-l'Argentière, passé dans la maison de Beck, par le mariage de Jean-Baptiste de Beck, écuyer, avec Anne de Rancé de Gletteins. le 20 juin 1631. (Guichenon.)

Ronzières, maison-forte, domaine et rente noble, qui s'étend ez-paroisses d'Affoux, Saint-Forgeux et Saint-Marcel, pour lesquels il y eut avou et dénombrement du 14 mars 1539, par Louis Arod, écuyer, et damoiselle Isabeau Gaste, sa femme. De leur mariage est né : Jean Arod, qui épousa Barbe de Signoles, et en eut pour enfants : 1° Jean-Jacques Arod, seigneur de Montmelas, marié en 1592 à Catherine de Rancé-Gletteins (Aubret, III, 418) ; 2° Isabelle Arod, mariée à Jacques de Rancé-Gletteins, auquel elle porta en dot la seigneurie de Ronzières, passée depuis, par mariage, dans les familles de Costart, et Simonnet de Ronzières, dont il y a, aux archives du Rhône, divers actes de foy et hommage des 20 juillet 1671, 19 août 1720 et 16 septembre 1767. — Bureau des finances.

(2) Tome, p. 110 du manuscrit de la Bibliothèque de la ville de Lyon, contenant l'histoire du Beaujolais, attribuée à Pierre Louvet.

(3) Je le trouve encore nommé dans les circulaires de l'intendant d'Herbigny, en date du 24 juillet 1697, demandant dans chaque paroisse les noms des gentilshommes y demeurant, et ceux des fiefs, s'il y en a. Le curé des Sauvages, Geneste, répond sous la date du 20 d'août 1697, à la première question : « Il n'y a que messire de Chavannes de Rancé, chanoine et chantre de l'église de Saint-Paul de Lyon. » — A la seconde question : « Il n'y a que le fief de la Rey qui appartient à messire de Chavannes, ci-devant nommé. » (Mémoire de l'intendant d'Herbigny, cahier des circulaires, aux archives départementales du Rhône).